

Annexe 1

Méthodologie de la rédaction du présent rapport

La composition du groupe d'experts chargé d'établir les recommandations sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH, sous la direction du Pr Patrick Yeni et sous l'égide de la Direction générale de la santé, est définie par arrêté (à paraître).

- Le groupe d'experts s'est réuni de janvier 2006 à juin 2006 en séances plénières, d'une part, et sous forme de sous-groupes thématiques, d'autre part. Les séances plénières (5 réunions + 2 séminaires + 5 journées pour le groupe de relecture) se sont déroulées au siège de l'ANRS ou au ministère de la Santé.

Le plan, la méthodologie et le calendrier prévisionnel de travail du présent rapport ont été définis au cours de la première séance plénière.

La réactualisation d'un chapitre est travaillée en sous-groupe puis, après diffusion à tous les experts, est discutée en séances plénières. Plusieurs séances plénières et réunions de travail par chapitre sont nécessaires pour aboutir aux recommandations finales.

L'argumentaire et le rationnel des recommandations sont tirés de l'analyse de la littérature et des résultats des essais cliniques, que ceux-ci soient publiés ou qu'ils aient été communiqués sous forme d'affiche ou de communication orale au cours de grands congrès internationaux.

Les recommandations sont assorties de gradations (A à C) et de niveaux de preuve (I à III) (voir p. 4).

- La publication du présent ouvrage est assurée gracieusement par les éditions Flammarion. Cinq cent exemplaires sont remis au ministère de la Santé qui en assure la diffusion auprès de l'administration centrale, de l'ARH, des services déconcentrés (DRASS, DDASS) et de toute personne qui en fait la demande dans la limite des stocks disponibles.

Il est également consultable en ligne sur le site web du ministère de la Santé.

La diffusion du rapport est, par ailleurs, assurée par l'industrie pharmaceutique auprès des professionnels de santé et des associations concernées.

- Le financement de la logistique nécessaire à la rédaction du rapport 2006 a été assuré par la DGS et par l'ANRS. Aucune rémunération n'a été perçue par les experts, sous quelque forme que ce soit.